

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/11/2015

Réception par le Prefet : 17/11/2015

Publication : 20/11/2015



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-10-6-13

Séance du vendredi 13 novembre 2015

### **PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES C414 C214 APPROBATION DES OPÉRATIONS 2015 ET DÉLÉGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AU DÉPARTEMENT SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITÉS**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

M. HEMEDINGER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU la délibération n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 du Conseil Général relative à l'adoption des 7 Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération pour la période 2014-2019,
- VU la délibération n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 du Conseil Général relative à la première révision des Contrats de Territoire de vie 2014-2019
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-6-5 du 19 février 2015, relative au Budget Primitif 2015 – C014 Rivières, Lacs, Barrages et Milieux Humides, Parc d'Intervention en Matériel – Travaux et SIG,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de l'opportunité et d'approuver pour 2015 en aménagement de rivières les 2 programmes exposés en annexe 1, pour un montant de 207 000 € TTC, d'accepter la délégation de la maîtrise d'ouvrage au Département pour leur exécution et d'affecter les Autorisations de Programmes (AP) correspondantes. Les dépenses seront prélevées sur le Programme C414 Nature 45411 Fonction 01 ;
- autorise le Président à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes, pour les programmes de travaux figurant en annexe 1, sur la base de la convention type votée par délibération n° CG-2015-2-6-5 du 19 février 2015 ;
- autorise le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers et à les affecter aux programmes correspondants ;
- approuve et programme les 4 nouveaux dossiers d'aides aux collectivités et aux établissements publics locaux figurant à l'annexe 2, pour un montant de subventions de 117 520 € et affecte les AP correspondantes. Les montants des aides départementales seront prélevés sur le Programme C214 Chapitre 204 Fonction 61 Natures 204142 et 204152.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité